

Montrouge, le 25 Janvier 2018

Négociation Annuelle Obligatoire 2018

Nous avons tenu, le 24 janvier, la première réunion de négociation entre les Organisations Syndicales et la Direction.

Les propositions de la Direction sont les suivantes :

- Un budget de **1,5%** d'augmentation individuelle
- Une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 9 € avec la répartition suivante :
 - Part Employeur : 5,40 €
 - Part Salarié : 3,60 €
- Revalorisation de l'absence cantine de 4,50 € à 5,40 €

Des propositions qui ne reflète que peu le discours de notre Président. **Mais doit-on vraiment s'étonner ?** La CFDT laisse, à ce stade, les salariés en juger et réfléchir à leur investissement pour l'année 2018.

La CFDT propose qu'un budget **réaliste** d'environ 3 M€ soit consacré aux mesures salariales. Cela représenterait environ 3,5% de la masse salariale que nous estimons à 83 M€.

Proposition CFDT :

- Mise en œuvre d'un salaire annuel minimum CDI (salaire de base X 13) à 28 K€
 - Budget estimé : **100 K€** soit environ **0,1 %**
- Augmentation collective de 700€ annuel pour tous.
 - Budget estimé : **1,1 M€** soit environ **1,3 %**
- Augmentation individuelle de **1,6 %**
 - Budget estimé : **1,350 M€**
- Enveloppe spécifique afin de traiter les dépositionnements salariaux pour les classifications C à F
 - Budget proposé : **400 K€** soit environ **0,5 %**

De plus la CFDT demande :

- L'évolution du bonus ETAM actuellement de **0-5% à 0-10% sur l'exercice 2019** afin d'uniformiser les bonus des non cadres.
- L'évolution du bonus cadre actuellement **0-15% vers 0-20% pour l'exercice 2019.**
- Sur le remboursement des frais de missions :
 - Le passage du découcher à **115 €** ce qui augmenterait l'enveloppe globale à **165 €**
- La revalorisation des tickets restaurants à **9,05 €**
 - Part employeur : **5,43 €**
 - Part salarié : **3,62 €**
- La revalorisation de la participation employeur dans les RIE.
- La revalorisation des montées au pylônes :
 - Montée au pylône < 80 m : **11 €** par montée
 - Montée au pylône entre 80m et 199m : **16 €** par montée
 - Montée au pylône > 200m : **20 €** par montée
- La revalorisation de la prime absence cantine :
 - **De 4,50 € à 5,50 €**
- La revalorisation de la prime de découcher de l'accord « Grand déplacement »
 - **De 15 à 20 €** par nuitée.

Monsieur le Président, si les salariés mettaient autant d'ardeur dans leur travail que vous mettez dans votre envie de les récompenser, la situation de TDF serait préoccupante.

CFDT

Fairway 155 bis avenue Pierre Brossolette- 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 95 12 28

Cfdt@tdf.fr <http://cfdt.intranet.tdf.fr>

<http://www.cfdt-tdf.fr>